

Réf: Dossier 329555

Avis de constitution

SOCIETE « A.K.M CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 TRIANGLE NON
LOIN DE LA CLINIQUE SAINT VIATEUR, Lot 14, Ilot 283

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 29/07/2024 reçus par Me ZOUCKOU BOLI LEA, et enregistrés au CEPICI le 05/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « A.K.M CONSTRUCTION »

Objet : LA SOCIETE A POUR OBJET EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE ET A L'ETRANGER;

- Bâtiments et travaux publics(BTP)
- Aménagement foncier et lotissement de terrains
- Electricité industrielle et domestique - domotique plomberie industrielle et domestique- Maçonnerie-Menuiserie-Carrelage
- Installation de la climatisation -Installation alarme anti intrusion
- Réalisation de forage
- Production et vente (d'agflo et d'ouvrage préfabriqué)
- Vente de matériel de construction
- Import et export de produits divers
- La promotion immobilière

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 TRIANGLE NON LOIN DE LA CLINIQUE SAINT VIATEUR, Lot 14, Ilot 283

Dirigeant(s) M KOUTOUA MICHEL AKA (GÉRANT), M KOUTOUA MICHEL AKA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-09093 du 09/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°54283/GTCA/RC/2024 du 09/09/2024

